

Réunion de Conseil d'Administration Du 19 Décembre 2014

Compte Rendu

Présents : Michel MARTINEAU
Christian MASSON
Francette MASSON
Philippe MONCOEFFE
Lucien POIROT
Jean RIBY
Roseline RICHARD

Excusés : Daniel ODESSER
Jean MORAINÉ

1 - Compte rendu du Conseil d'Administration du 17 Novembre 2014 :

Aucune remarque.

A2 – Dossier Préfecture :

Francette s'occupe de préparer tous les documents nécessaires pour transmission de la modification du Conseil d'Administration à la Préfecture.

3 – Point sur les adhésions et les renouvellements :

Inscrits : 75
Il faut continuer notre progression.
Adhérents n'ayant pas renouvelé leurs adhésions : 20.
Francette fera un rappel en début d'année 2015.

4 – Fichier d'émergement :

Le président a récupéré le fichier d'émergement des présents de l'assemblée générale pour mise en archive.

5 – Compte rendu de l'Assemblée Générale du 15 Novembre 2014 :

Aucune remarque.
Le compte rendu et ses annexes ont été transmis à Mme NOEL (directrice de la SPL), M. Gilles AUGER (membre du Conseil d'Administration de la SPL), M. Jean LEPETIT (maire de St VAAST), M. Alain GERMAIN (représentant les plaisanciers au Conseil Portuaire), M. Yvonnick BLOTIN (président YCSV), M. Alain PERROT (président CNBSV), M. Jacques DADURE (président ABTVS), M. CLOLUS (président APLMSV).
Les pontons ont été nettoyés.
Les caméras sont en cours d'installation.
Le container de recyclable plastique a été installé face au ponton C.
La procédure de dégagement des bateaux ventouse est en place. 2 de ces bateaux se trouvent déjà sur la zone technique.
La prochaine liste d'attente sera diffusée courant Janvier.

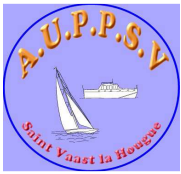
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





6 – Intervention d'un plaisancier du port :

Voici les propos tenus par un plaisancier résident, non adhérent, ayant interpellé le président après l'AG :

- être contre les douches gratuites.
- être contre la mise en place d'un système d'accueil aux visiteurs qui engendrerait un coût financier supplémentaire.
- être contre l'installation de caméra pour la surveillance, il n'y a pas de vol sur le port.
- être contre l'implication des plaisanciers dans la gestion du Port et que de toute façon cela ne changera rien.
- que l'augmentation de 3% est raisonnable.
- que tout va bien dans le port et qu'il ne faut rien changer.
- que beaucoup de résidents sont de son avis.
- que des adhérents de l'association ne sont pas d'accord avec les options prises.
- que les résidents non contents du fonctionnement peuvent aller ailleurs.

Donc rappelons nous qu'il y a des plaisanciers mécontents de nos actions et qu'il faut les inviter à venir nous rejoindre pour y exprimer leurs idées et leurs solutions.

7 – Compte rendu du Conseil Portuaire (CP) :

Intervention des représentants des Plaisanciers sur le reversement de près de 300 000 € de la SPL vers la Municipalité (Convention Municipalité – Conseil Général), sur les coûts d'enlèvement des poubelles et entretien des espaces verts supportés par la SPL.

Vote des tarifs 2015 à la majorité (2 abstentions).

8 – Compte rendu du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance (CLUPPP) :

Le président a bien reçu la liste des membres inscrits au CLUPPP qui étaient au nombre de 79.

14 membres de l'association étaient membres du CLUPPP. Le président leur a donc transmis un message expliquant le mode de fonctionnement du CLUPPP et la raison pour laquelle il nous faut être présents au CP.

Pour la réunion du CLUPPP du 21 Novembre 2014 étaient présents 15 membres dont 5 de notre association. Il y avait 2 représentants du Conseil Général et 1 représentant de la SPL.

Nous avons eu la présentation du budget 2013, l'annonce de l'acceptation des tarifs 2015 au CP puis s'est ouvert un débat autour des questions posées par les membres du CLUPPP.

Sujets abordés :

Carburant : la taxation de 15 centimes au litre ne couvre pas les frais de maintenance des pompes.

Revoir les tarifs exorbitants pour les demandeurs d'une place en étant sur liste d'attente (2 fois la valeur de l'AOT) : pas de réponse.

Revoir les conditions de cessibilité des AOT comme le font certains ports : C'est une législation française qui régit les attributions d'AOT et le Conseil Général ne se mettra pas dans l'illégalité.

Attribution d'un siège pour l'association au CP : Pas d'attribution de droit à l'exclusion de l'école de voile qui est une association sportive. Il nous faut passer par les élections en CLUPPP.

Etre membre du CLUPPP : C'est une action volontaire de chaque usager du port. A cet effet chacun doit recevoir avec son AOT 2015 une feuille d'inscription qu'il faudra remettre à la Capitainerie.

Augmentation de 2% des frais de grutage : Contentin Nautic l'a expliqué par une mise en conformité et entretien du roulève.

9 – Présentation du budget SPL de 2013 :

La demande d'obtention des documents présentés lors de la réunion n'a pas abouti. Le président doit relancer.

En annexe présentation des recettes et dépenses 2013 selon les documents fournis au CP.

On pourra remarquer que les plaisanciers résidents participent à la hauteur de 66 % des frais de fonctionnement. Si on y ajoute les plaisanciers visiteurs cette participation s'élève à 79 %.

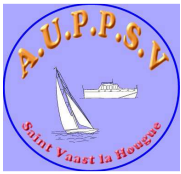
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





10 – Compte rendu Assemblée Générale UNAN :

43 délégués présents et représentés.

Difficultés à l'UNAN 56 (Morbihan). Scission de 2 Associations qui ont demandé leur rattachement à l'UNAN France.

Doit être réglé en Conseil d'Administration.

Division 240 : quelques modifications, voir les documents qui ont été mis sur notre site AUPPSV.

Plus d'analyse d'accidentologie car plus de moyens. L'UNAN espère pouvoir s'en occuper.

Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Marins (CSNPSM) : absorbé par les Affaires Maritimes et ne possède plus de président.

Environnement : pas d'évolution.

Création de Parcs Naturels : frais de fonctionnement de 5 à 6 millions d'euros par an.

Accueil Plaisance : Recensement du fonctionnement des ports, CP, CLUPPP, liste d'attente. L'UNAN 29 a rédigé un guide à l'usage des élus.

La Fédération des Ports de France aurait l'intention de réviser le Code des Ports.

Assises Nationales des pêches de loisir en mer et de la plaisance : Prochaines Assises en 2016. L'UNAN y participera.

Permis bateau : Une modification serait en cours.

Cotisations : Pour le calcul, l'année N-1 est à prendre en compte. Tarif 2 € par adhérents

Règlement Intérieur : Le document est encore à revoir.

Réunion du Conseil d'Administration le 9 Décembre 2014.

11 – Bulletins Municipaux :

2 articles ont été écrits pour St VAAST et REVILLE.

12 – Assurance Responsabilité Civile :

Nous étions en attente de la réponse de la société AXA de St VAAST. Pas d'assurance au coup par coup et uniquement annuelle. Le président va reprendre l'ensemble des dossiers déjà reçus et en faire une synthèse. Il faudra autant que possible se diriger vers le moins disant. Le choix sera fait au prochain Conseil d'Administration.

13 – Permanence :

Difficultés de mise en place, présence et local.

Dans un premier temps, affichage des membres du Conseil d'Administration avec leur adresse e-mail.

**Prochaine réunion du Conseil d'Administration
Deuxième quinzaine de Mars 2015**

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

